

le Bulletin du pionnier

DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

LES NÉGOCIATIONS

Avis **EXCESSIVEMENT** important

26 et 27 août 1967

A compter de tout de suite et jusqu'à la signature de la prochaine convention collective tu dois faire part au secrétariat des syndicats, 1001 rue St-Denis à Montréal, de toute modification apportée par la Régie dans:

Les méthodes de travail
Les habitudes de travail
Les conditions de travail
Les heures de travail
Les cédules d'heures de travail
Les cédules de rotations d'équipes
Les salaires
Les primes
etc... etc...

Tu n'as pas d'idée comme ceci est important, et je t'exhorte à le faire **sans faute**. Même si la modification apportée est **avantageuse** il faut que tes leaders le sachent.

N'oublie pas qu'à la table de négociations ils parleront pour toi.

En avertissant le secrétariat tu n'as qu'à dire ce qui se passe, dire la date à laquelle ça se passe et dire ton idée à savoir si c'est bon ou mauvais.

On te demande ça pour avoir les informations qu'on a besoin. Ne penses pas que c'est un grief que tu fais. Mais ça ne t'empêche pas de faire des griefs si tu penses que tu es lésé dans tes droits ou si tu penses que la Régie n'observe pas la convention.

TON PRESIDENT

Anniversaire et jours de fêtes.

Anniversaire parce que c'est en août 1964 que les syndicats ont remis à la Régie le premier projet des conventions collectives, et, que 3 ans plus tard en août 1967 le deuxième projet était complètement terminé.

Jours de fêtes parce que l'Exécutif Provincial et le Conseil Supérieur des syndicats ont, tour à tour, ratifié tout le projet et ont autorisé le Comité de Négociation à le soumettre aux Assemblées Générales pour adoption.

Que nous avons grandi durant ces 3 années;
Que de maturité nous avons acquis;
Que de solidarité nous sentons dans nos rangs;
Combien plus démocratique et décentralisé est notre mouvement;
Combien plus solide il est sur tous les plans: finances, solidarité, collectivité, expérience, connaissance, capital humain, compétences;
Combien plus préparé il est pour entreprendre des négociations.

Tous les officiers actuels, anciens et nouveaux, sont unis, joints et solidaires. Leur volonté de réussir est inébranlable et tous ont l'épaule à la roue et la main sur l'étendard. Prêts à faire face à toute musique, convaincus que tous les membres les appuient fortement, ils iront là où il faut aller pour vous apporter les améliorations dans toutes vos conditions de travail que vous leur avez signifiées dans l'étude du projet que vous tous avez fait durant les derniers 12 mois.

Notre devise "DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI" était vraie hier, est vraie aujourd'hui, et sera vraie demain.

CROYONS-Y.

JEAN GALIBERT

PROCHAINES NÉGOCIATIONS

Notre conseiller technique, le confrère **Paul Bélair**, a, en date du 7 septembre 1967, avisé la Régie que les syndicats étaient prêts à négocier le renouvellement modifié des conventions collectives.

Il a posé ce geste en notre nom parce qu'il en était autorisé par nous et parce que les lois ouvrières le veulent.

Une fois que tous les membres auront adopté le Projet en assemblées générales qui se tiendront au cours de la tournée provinciale, ce Projet sera transmis à la Régie. C'est à ce moment-là que nous serons dans la période de "négociations".

Durant ces négociations, toujours selon les lois ouvrières de la province, la convention actuelle **se continue** et tous les avantages dont vous jouissez dans ce premier contrat **se continuent aussi** et ce jusqu'à la signature d'une nouvelle convention collective.

Il est trop tôt pour prévoir comment ces négociations se dérouleront. Cependant nous comptons bien que la Régie se débarrassera de cette lenteur administrative dont elle se reconnaît coupable elle-même, et nous souhaitons ardemment que les représentants patronaux qui seront devant nous à la table de négociation aient les pouvoirs nécessaires pour négocier.

Soyez assurés qu'en ce qui nous concerne nous connaissons le mandat qui nous vient de vous et **nous ne croyons en rien autre que ce qui est écrit noir sur blanc**.

L'esprit de la prochaine convention va être écrit dedans, et ne sera pas un "fantôme impalpable" comme le fut l'esprit de la première convention.

Au fur et à mesure que les négociations se dérouleront vos délégués recevront des bulletins d'informations par lesquels vous serez tenus au courant de la situation. Vos délégués seront le trait d'union entre vous les membres, et votre Comité de Négociation. Le rôle qu'ils auront à jouer durant cette période est un rôle de toute confiance et ils auront besoin, tout comme nous, de vous sentir auprès d'eux.

Nous sommes confiants du résultat final parce que vous êtes tous avec nous, et parce que ce que nous allons négocier n'est rien d'autre que la revendication de vos droits légitimes, des droits d'hommes libres, des droits de citoyens à part entière, des droits que tous, en conscience, doivent reconnaître comme devant vous revenir de plein droit.

A très bientôt et bonne chance à nous tous.

JEAN GALIBERT,
président général

Relations patronales-syndicales

Celui qui étire trop une bande élastique s'expose à subir une des quatre conséquences suivantes:

- 1° S'il maintient la tension, le caoutchouc tendu aura vite fait de lui fatiguer les muscles et il aura les doigts tout crampés. C'est peu confortable.
- 2° S'il augmente la tension, la bande élastique va casser et il se fera pincer les doigts par le retour subit et rapide du caoutchouc. C'est peu plaisant.
- 3° S'il lâche un des bouts de la bande élastique tendue, il va sauver deux des quatre doigts qui l'étirent, mais malheur aux deux autres doigts. C'est peu rassurant.
- 4° Il peut, logiquement, posément et avec pondération diminuer la tension en remenant les deux bouts de la bande caoutchouc l'un vers l'autre jusqu'à ce que ces dernières se rencontrent et ainsi éviter tout choc et heurt. Il sauve les meubles...et peut-être aussi la face? peut-être...

Celui qui s'amuse le plus dans une situation semblable est celui qui est spectateur et qui n'a, en fait, qu'à analyser le pourquoi d'un tel geste.

L'analyse de soi par ses semblables est aussi une conséquence à la quelle s'expose, je dirais plus, je dirais même **est soumis**, l'étireur de bandes caoutchouc. En plus, il faudrait qu'il songe que "ses semblables" ne sont pas tous d'un côté de la clôture, il y en a des deux côtés.

Partagent-ils la politique de l'étirage de caoutchouc?

Vous avez là le portrait des relations patronales syndicales depuis plusieurs mois. La Régie étire des bandes caoutchouc et nous n'avons qu'à attendre que ça se passe, sauf que nous ne croyons pas à aucune amélioration d'ici la fin des négociations.

Que voulez-vous, c'est l'attitude générale patronale "pré-négocia-toire" que prennent tous les patrons et qui n'a pour effet que d'amuser les spectateurs et de les **raffermir dans leurs convictions**. Autrement dit, c'est bon, et ça nous conditionne pour ce qui s'en vient.

JEAN GALIBERT,
Président général

TOURNEE PROVINCIALE

Présentation du projet à tous les membres

Les confrères **Jean Galibert, président général, Jean-Louis Soucy, délégué en chef**, accompagné du confrère **Paul Bélair, conseiller technique**, auront le très vif plaisir de vous voir tous durant la Tournée Provinciale.

Ci-bas nous vous donnons la cédule complète de cette tournée, et vous recevrez tous, en temps et lieux, des avis de convocations pour ces assemblées générales spéciales auxquelles vous vous devez d'assister à 100%.

Samedi	9 septembre	7.30 p.m.	Alma
Dimanche	10 septembre	2.30 p.m.	Hauterive
Mercredi	13 septembre	2.30 p.m.	Trois-Rivières
Samedi	16 septembre	4.00 p.m.	Rouyn
Dimanche	17 septembre	7.00 p.m.	Hull
Lundi	18 septembre	8.00 p.m.	Ste-Adèle
Mardi	19 septembre	8.00 p.m.	Joliette
Mercredi	20 septembre	8.00 p.m.	St-Hyacinthe
Vendredi	22 septembre	8.00 p.m.	Rivière-du-Loup
Samedi	23 septembre	8.00 p.m.	Mont-Joli
Dimanche	24 septembre	2.30 p.m.	Chandler
Mardi	26 septembre	7.30 p.m.	Québec (bureaux)
Mercredi	27 septembre	8.00 p.m.	Sherbrooke
Jeudi	28 septembre	8.00 p.m.	Dorval
Dimanche	1 octobre	2.00 p.m.	Montréal (magasins)
Mercredi	4 octobre	7.30 p.m.	Québec (entrepôts)
Jeudi	5 octobre	2.00 et 8.00 p.m.	Québec (magasins)
Samedi	7 octobre	2.00 p.m.	Montréal (bureaux)
Dimanche	8 octobre	2.00 p.m.	Montréal (entrepôts)

Elections de délégués

Au début de l'été une campagne d'élections de délégués a été entreprise. En dedans de 2 ou 3 semaines la majorité des délégués de départements, secteurs, bureaux et magasins avait été élue.

A ce moment-là survinrent les vacances, ce qui empêchait vos présidents de secteurs et de régions de terminer la tâche.

Maintenant que septembre est arrivé, ces responsables se remettent le collier au cou et d'ici très peu de temps toutes les élections de délégués seront terminées.

Vos syndicats ont un besoin constant de bons délégués et il est essentiel que tous les employés aient un responsable syndical dans leur milieu immédiat.

Bientôt tous ces délégués seront avisés de leurs responsabilités et du rôle prépondérant qu'ils ont à remplir au sein du mouvement. Surtout tantôt... pensons-y...

Tout comme le coeur pour battre a besoin de bon sang, notre mouvement pour continuer de grandir a besoin de délégués pleins de bon sens.

Griefs et Mécontentes

Résumé du 19 février 1966 au 1er août 1967

Au retour au travail le 19 février 1965, les deux syndicats et la Régie se sont entendus pour que la procédure de griefs, telle que définie à l'article 15 des conventions, ne s'applique qu'à compter du 19 mai 1965, pour permettre à tous les employés de se familiariser avec cette procédure de griefs.

Durant ces trois (3) mois il y eut **597** griefs, mécontentes, demandes d'informations et d'interprétations des conventions sur les sujets suivants: vacances, jours de maladie, reclassifications, remplacements temporaires, salaires, primes, postes vacants, rétroactivité, temps supplémentaire, mises à pied, horaires de travail, assurances-collectives, ancienneté, augmentations statutaires, transferts, remboursements de dépenses, etc...

De tous ces différents griefs, mécontentes et demandes, il y en a eu plus des deux tiers de réglés c'est-à-dire **398**. La balance soit **199**, pour diverses raisons, fut retirée par les employés.

Du 19 mai 1965 au 1er août 1967 il fut déposé **261** griefs ou mécontentes, tous formulés selon la procédure établie aux articles 15 des conventions actuelles.

De ce nombre **152** furent gagnés par les syndicats pour les employés; **85** furent retirés par les signataires et **24** demeurent actuellement en cours aux différentes étapes de la procédure.

Depuis la signature des conventions, les syndicats ont dû demander, à 19 reprises, aux arbitres désignés dans les conventions de trancher des questions sur lesquelles il n'y avait pas d'entente possible avec la Régie. De ce nombre **4** ont été gagnés par les syndicats, **4** ont été perdus, **2** furent retirés par les employés et **9** demeurent en instance devant les arbitres.

JEAN-LOUIS SOUCY,
Délégué en chef

ARBITRAGES

N.B. Il est à souligner que pour 3 des 4 arbitrages perdus, vos dirigeants syndicaux, après consultations avec des conseillers techniques et juridiques, avaient recommandé aux employés concernés de ne pas procéder à l'arbitrage, mais plutôt de retirer leurs griefs.

La même recommandation avait été faite aux deux employés qui durent retirer leur grief devant les arbitres même après avoir insisté pour que les syndicats les portent à l'arbitrage.

Assurances-Collectives

VIE

Depuis 1965 les syndicats donnent à tous leurs membres une assurance-vie de \$1,000.00.

En plus, la compagnie avec laquelle les syndicats avaient contracté cette police assurance-groupe offrait un "Avenant Familial" assurant tous les membres de la famille de chaque syndiqué marié d'un montant de \$1,000.00 pour l'époux ou l'épouse et de \$1,000.00 pour chaque enfant.

Le coût de cet avenant familial était de \$8.00 par année pour 1966-67. Comme la compagnie "La Survivance" nous a avertis qu'elle augmentait ses taux d'assurance-groupe et de l'avenant familial, nous avons demandé des soumissions et nous sommes heureux de vous aviser qu'au lieu de \$10.00 par année pour l'avenant familial tel que demandé par la "La Survivance", nous pouvons maintenant vous l'obtenir pour \$7.00 par année par l'entremise de la compagnie "La Société des Artisans, Coopérative d'assurance-vie".

D'ici quelques jours vous recevrez une lettre vous donnant toutes les informations nécessaires au sujet de ce nouvel avenant familial qui sera en vigueur à compter du 16 septembre 1967, date à laquelle l'avenant familial que vous avez dans le moment échoit.

En ce qui regarde l'assurance-vie de \$1,000.00 que les syndicats vous donnent, cette protection vous est toujours acquise, et vos dirigeants sont heureux de donner à vos ayants-droit cette sécurité additionnelle en plus de la sécurité d'emploi à la plupart d'entre vous.

ACCIDENTS-MALADIE

La compagnie Services Santé du Québec Mutuelle d'assurance-groupe va vous faire parvenir sous peu les motifs de l'augmentation de ses primes.

Après avoir fait enquête et après avoir reçu des soumissions d'autres compagnies qui ne pouvaient même pas coter compétitivement, et encore moins favorablement, votre Exécutif Provincial et votre Conseil Supérieur ont approuvé le renouvellement des polices actuelles pour 1 an à compter du 14 août 1967. La Régie qui, pour sa part, paie 50% des primes de ces assurances, a elle aussi convenu à ce renouvellement et paie une augmentation égale à celle des employés.